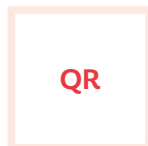


## **Demande pour un emplacement au « Stengeforter Owes- an Ëmweltmaart »**



EN form



Formular auf DE

Je suis :  une personne privée

une association

Nom de l'association :

une société

Nom de la société :

N° inscription au Registre de commerce :

### **Personne de contact pendant l'événement (montage et démontage compris) :**

Nom :

Prénom :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Téléphone :

E-mail :

### **Informations concernant votre stand**

Liste détaillée des marchandises proposées à la vente / sujets présentés sur votre stand :

**Les emplacements prévus sont de 3 mètres x 3 mètres.**

Si cette surface ne vous suffit pas, veuillez-nous communiquer la surface dont vous avez besoin :

\_\_\_\_\_ m x

\_\_\_\_\_ m

**Attention : Le matériel (tentes, roll-ups, tables de présentation, etc.) ne doit pas dépasser cette surface.**

Pour des raisons d'organisation, la surface du stand **ne peut être adaptée ultérieurement.**

Alimentation électrique (Mise à disposition d'une (1) triplette par la Commune) :

Non

Oui : 240 Volt - Uniquement pour éclairage

240 Volt - Consommation plus élevée

400 Volt - Courant triphasé

Énumérez tout ce que vous voulez brancher au courant électrique :

---

Watt

Watt

Watt

Watt

Watt

**Tous les appareils électriques utilisés doivent être dans un état impeccable de fonctionnement.**

Les tuyaux à gaz ne doivent pas avoir plus de 5 ans.

Eau :

Avez-vous besoin d'eau **courante** ?

Non

Oui

(Pour des raisons techniques, les raccordements directs au réseau d'eau sont limités et réservés aux stands gastronomiques).

Deux points d'eau communs sont à votre disposition sur le site.

Matériel mis à disposition par la commune dans la limite du stock disponible (veuillez préciser la quantité) :

tables (2,20 x 0,50 m)

bancs (2,20 x 0,25 m)

chaises

Un point de retrait pour le matériel demandé se trouve sur le site.

**Notre stock de tentes étant très limité, nous vous demandons d'apporter votre propre tente.**

Le montage & démontage du stand est à charge de l'exploitant.

Tout autre matériel comme rallonges, éclairages, prises multiples, ... sont à charge de l'exploitant.

Les stands d'exposition doivent être réutilisables et non à usage unique. Nous vous conseillons par ailleurs l'utilisation de matériel durable et/ou réutilisable (scène, chaises, tables, tentes, moquettes, etc.) ou de matériel de seconde main pour la conception de votre stand. De même votre décoration (p.ex. plantes, guirlandes, décoration de table) peut être réalisée à partir de matériaux naturels et/ou réutilisables. Pour ce qui est de l'éclairage personnalisé de votre stand, veuillez recourir à de l'éclairage économique (p.ex. LED, éclairage solaire).

Suite à l'introduction de la loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets - Dispositions visant à générer moins de déchets lors d'événements tels que fêtes, manifestations sportives ou culturelles, etc., nous tenons à vous rappeler **que les produits à usage unique en plastique** (sacs, barquettes et autres récipients pour aliments, assiettes, couverts, touillettes, pailles, mini-pics), récipients pour boissons (gobelets, tasses, verres) et bouteilles **sont formellement interdits**. Ce depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Par ailleurs, il convient d'éviter aussi les autres matériaux à usage unique. Nous exigeons dès lors de la part de nos exposant.e.s et restaurateur.rice.s de ne pas utiliser ce genre de matériel. Un.e agent.e communal.e contrôlera la vaisselle utilisée avant le début de la manifestation.

Naturellement la commune de Steinfort soutiendra ses participant.e.s du Owes- & Ëmweltmaart en leur mettant à disposition de la vaisselle réutilisable en location.

**Matériel gastronomique qui peut être emprunté contre une caution par la commune dans la limite du stock disponible (veuillez préciser la quantité) :**

Gobelets :

Softs/bière (0,3 cl)	Crémant	Vin
----------------------	---------	-----

Récipients pour aliments :

Bols	Barquettes à frites	Assiettes
------	---------------------	-----------

Couverts :

Fourchettes	Couteaux	Cuillères
-------------	----------	-----------

### Stands gastronomiques :

Il est conseillé à chaque restaurateur.rice de proposer, si possible, au moins un plat végétarien / végétalien. L'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique (p.ex. limonades, fruits, légumes, viande, pain, œufs), de boissons (p.ex. jus, boissons alcoolisées, eau, tisanes, lait) et de produits (p.ex. produits laitiers, pommes de terre, frites, viande, farine, pain, œufs, fruits, légumes, miel, sauces) du Luxembourg et/ou de la région « ≤ 100 km » du Luxembourg est à privilégier.

Si vous proposez des produits du commerce équitable (p.ex. café, thé, banane, chocolat, sucre) ou des produits issus de l'agriculture biologique, du commerce équitable ou de la région, n'hésitez pas à en informer vos visiteur.euse.s (p.ex. sur l'affichage des menus).

Le recours aux bouteilles en verre consignées, à la tireuse à bière et aux récipients réutilisables pour les boissons est obligatoire. En cas d'utilisation de pailles, il faut que ces dernières soient réutilisables (p.ex. inox, plastique dur, silicone ou bambou).

Les restes alimentaires représentent une grande partie de l'ensemble des déchets. Pour lutter contre ce gaspillage, les plats peuvent par exemple être divisés en petites ou grandes portions. Le recours à des systèmes à pompes ou en grand conditionnement pour les sauces au lieu d'un emballage individuel est également à privilégier, la distribution de sachets de sucre individuels et de dosettes de lait individuelles (si les prescriptions d'hygiène le permettent) est également à éviter.

**A observer que la distribution de serviettes en papier recyclé (et non blanchi si possible) est obligatoire.**

### Le respect de l'environnement :

- A la fin du marché, les stands doivent être libérés, nettoyés et remis en état initial par les soins des exploitant.e.s. Les exploitant.e.s sont tenu.e.s de laisser leur emplacement propre. Il est interdit de jeter ou de laisser des papiers, emballages ou détritiques sur le sol.

- A cette fin des poubelles permettant à trier les déchets sont à votre disposition à plusieurs endroits sur le site du marché. Pour les déchets qui n'ont malheureusement pas pu être évités, il convient de les trier correctement afin qu'ils puissent être recyclés. Pour cela, des poubelles et des systèmes de tri adaptés, clairement étiquetés, seront mis à disposition dans des endroits appropriés pendant toute la durée de la manifestation, aussi bien pour les exposant.e.s que pour les visiteurs.e.s.
- Toute distribution de gadgets, objets promotionnels et sacs à usage unique sera interdite lors du marché.
- Tous les cris, appels, invectives et propos grossiers sont interdits ainsi que l'usage d'instruments bruyants pour appeler le public, tel que micro sonorisation ou haut-parleurs. La diffusion de musique, qu'elle soit amplifiée ou non tout comme l'utilisation de tout autre dispositif sonore sont interdits (haut-parleurs, image vidéo, etc.).

### Conditions de participation :

**Date et heures d'ouverture pour l'année 2023 : Vendredi, le 7 juillet 2023 de 17h00 à 24h00.**

- Les stands doivent être prêts au moins 30 minutes avant l'ouverture officielle du marché.
- Les stands doivent rester ouverts jusqu'au moins 30 minutes avant la fermeture officielle du marché. Les stands gastronomiques sont priés de ne plus rien servir 10 minutes avant la fermeture.
- En cas de vente de boissons alcooliques il est indispensable d'être en possession d'une autorisation de cabaretage : la demande d'autorisation et les frais y relatifs sont à charge de l'exploitant.e.
- Tout, y compris le matériel exposé, est sous la responsabilité de l'exposant.e. L'organisateur ne prend aucune responsabilité en cas de perte, vol ou autre accident!
- Tous les produits proposés (y compris ceux manufacturés par l'exposant.e) doivent être conformes aux normes nationales et européennes.

**En cas d'une réponse favorable de plus amples informations vous seront communiqués en temps utile. Par ailleurs une réunion sera prévue au plus tard quatre semaines avant la manifestation afin de voir ensemble avec les participant.e.s le matériel à utiliser et celui mis à disposition par la commune de Steinfort. Cela vous laissera assez de temps pour vous organiser le cas échéant.**

Le/la signataire déclare par sa signature d'être en possession de toutes les autorisations nécessaires à l'exercice des activités proposées dont notamment une concession pour la vente de boissons alcooliques en cas de vente d'alcool. En plus, il/elle déclare sur l'honneur qu'il/elle respecte les conditions ci-dessus et notamment qu'il/elle est détenteur.rice d'une autorisation d'établissement / commerce et qu'il/elle ne vend pas de marchandises non autorisées.

Le présent formulaire est à renvoyer, dûment rempli et signé, pour **au plus tard le vendredi 3 mars 2023** soit par mail à **service.pr@steinfort.lu**, soit par courrier postal à l'adresse : **Commune de Steinfort, B.P. 42, L-8401 STEINFORT**

Lieu & date :

Signature

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre « Demande pour un emplacement au « Stengeforter Owes- an Ëmweltmaart ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre « Demande pour un emplacement au « Stengeforter Owes- an Ëmweltmaart ».